

Rapport annuel 2018



Sommaire

Mot de la présidente	1
Points forts de l'année 2018 et activités de la CFR	2
1. Prévention et sensibilisation	4
2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale	6
3. Interventions parlementaires et objets politiques	9
4. Communications	10
5. Consultations des offices et suivi au niveau international	14
Affaires internes de la commission	16

Mot de la présidente

La Suisse n'est pas une île, nous le savons depuis longtemps. Dans le domaine du racisme, cette affirmation prend tout son sens lorsque l'on observe ce qui s'est passé dans le monde durant l'année écoulée. En effet, des États-Unis au Brésil, en passant par la Pologne, la Hongrie, et d'autres pays encore, le respect de l'autre perd du terrain et la parole officielle rend légitimes les dérives racistes et les atteintes aux droits fondamentaux. Ce serait illusoire de penser que ce qui se passe hors de notre pays n'exerce aucune influence chez nous.

La Suisse n'est pas un pays raciste. C'est la réponse que je donne, en tant que présidente de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) aux médias qui posent la question. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit épargnée par le racisme et la discrimination raciale. L'enquête « Vivre ensemble en Suisse » publiée en 2018 montre que près de 60 % des personnes interrogées estiment que le racisme est un problème de société dont il faut s'occuper. La même enquête montre aussi que la population attend en premier lieu de l'État – Confédération, cantons et communes confondus – qu'il s'engage pour prévenir et combattre le racisme. Mais les attentes sont presque aussi importantes à l'égard des individus.

La lecture des réseaux sociaux, des blogs et des commentaires abrités par les médias est édifiante. Il n'est pas besoin d'un grand nombre de personnes pour créer une atmosphère de rejet et de méfiance. Les auteurs de propos discriminants – souvent soigneusement formulés pour ne pas tomber sous le coup du droit pénal – se sentent légitimés par ce qui se passe sur le plan international. Ils se sentent renforcés dans leur impression de parler au nom d'une majorité silencieuse qui n'existe pas mais dont ils se sentent les mandataires.

Nous le voyons avec ce qui se passe à l'étranger : la démocratie ne protège pas de tout. Elle donne parfois le pouvoir à des responsables politiques sans respect pour les droits fondamentaux et faisant du rejet de la différence un véritable programme politique. C'est la raison pour laquelle nous devons être exigeants à l'égard de nos autorités. Les élections sont aussi l'occasion de s'intéresser à la manière dont les partis, les candidats et les élus à tous niveaux conçoivent la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les programmes politiques traitent de bien des questions, mais rarement des droits fondamentaux. Comme le démontre le rapport d'activité 2018 de la CFR, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Par ailleurs, l'enquête « Vivre ensemble en Suisse » révèle que les attentes à l'égard des autorités sont importantes. Elles le sont aussi à l'égard de la CFR. Il faut donc veiller à lui assurer les moyens nécessaires à son action.

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Points forts de l'année 2018 et activités de la CFR

Le présent rapport rend compte de façon plus détaillée des sujets qui ont retenu l'attention de la CFR et des dossiers dans lesquels elle s'est particulièrement investie en 2018.

Certains événements méritent d'être soulignés ici, en raison de l'intérêt particulier qu'ils revêtent dans le cadre de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Racisme dans le sport : prise de conscience nécessaire

Le premier événement à mentionner concerne la Coupe du monde de football organisée par la FIFA, qui a mis en évidence la présence du racisme et de la discrimination dans le milieu du sport. Des événements de nature raciste ont marqué la période qui a précédé la coupe du monde ; à cela s'ajoute le fait que les matches se déroulent en Russie – pays dans lequel le racisme des supporters s'exprime sans beaucoup de limites – éveillait les pires craintes. Cela a au moins amené les organisateurs à mettre en place, durant la coupe du monde, les mesures capables d'éviter l'expression du racisme dans les stades. Mais le problème a ressurgi ensuite, en stigmatisant notamment le fait que l'équipe de France, gagnante de la coupe était composée en partie de joueurs de couleur.

Comme le relate ce rapport, la CFR a profité de ce contexte pour publier un numéro de TANGRAM sur le thème du racisme dans le sport. Cette démarche a permis de constater que les fédérations sportives ne sont pas toujours très disposées à aborder cette question. Il est aussi difficile pour les victimes de témoigner, sachant que les paroles et les actes relevant du racisme concernent nombre de sports, dans le domaine professionnel ou amateur, de façon publique comme dans les vestiaires. « Le sport est devenu le dernier bastion qui permet au racisme de s'exprimer publiquement et trop souvent impunément », selon l'historien Patrick Clastres, professeur associé à l'Institut des sciences du sport de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Malheureusement, c'est un constat que l'on peut faire, en Suisse comme dans beaucoup d'autres pays.

Extension de l'article 261^{bis} du code pénal suisse à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle

L'Initiative parlementaire du conseiller national Mathias Reynard visant à lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle (13.407) vise à compléter l'article 261^{bis} du code pénal suisse, souvent dénommée « norme pénale contre le racisme ». Au Parlement fédéral, le débat a conduit à l'adoption, en décembre 2018, d'un texte qui devra encore vraisemblablement passer le cap du vote populaire. Les discussions politiques dans le cadre de cette initiative ont montré qu'au-delà de la lutte contre l'homophobie, il s'agit aussi de combattre plus globalement les discours de haine, tels qu'on les rencontre aussi, malheureusement, dans la problématique du racisme. Ce sont les mêmes mécanismes de rejet et de dérives verbales et/ou physiques qui se produisent dans les deux cas. L'extension

de la norme pénale 261^{bis} contre le racisme à la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle fait donc sens quoi qu'en disent ses détracteurs. Certes, il ne reviendra vraisemblablement pas à la CFR d'accompagner la mise en œuvre des dispositions liées à l'orientation sexuelle mais notre commission observera avec grand intérêt l'application, pour autant que la norme passe le cap de la votation populaire.

Votation fédérale du 25.11.2018 : rejet de l'initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers »

La CFR ne prend en principe pas position dans le cadre des votations populaires. Elle a toutefois fait exception pour cette initiative populaire, rejetée le 25 novembre dernier par le peuple et les cantons, car son application aurait eu des conséquences sur sa mission et ses activités. La CFR a ainsi eu l'occasion de rappeler que notre pays inscrit son action de lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le cadre du droit international et national.

En effet, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965 a été approuvée par l'Assemblée fédérale le 9 mars 1993. Elle est entrée en vigueur en Suisse le 29 décembre 1994. Pour pouvoir adhérer à la convention, la Suisse a dû introduire la nouvelle norme pénale antiraciste (art. 261^{bis} CP).

La convention oblige les États parties non seulement à punir les actes racistes et à interdire la propagande raciste, mais aussi à pratiquer une politique active de prévention de la discrimination et à garantir l'égalité de droit de tous les êtres humains, indépendamment de leur origine ethnique ou nationale, de leur apparence ou de leur religion. La CFR est l'un des instruments de mise en œuvre de la convention.

C'est ce qui a conduit la CFR à faire connaître, par le biais d'un communiqué commun avec la Commission fédérale des migrations, les enjeux des conventions internationales ratifiées par la Suisse dans le domaine des droits humains. La protection des habitants de ce pays contre le racisme et la discrimination raciale dépend du respect du droit international comme du droit national.

1. Prévention et sensibilisation

Discussions d'experts dans le cadre des séances de commission de la CFR

La CFR invite régulièrement des experts lors de ses séances plénières afin d'approfondir des thèmes en lien avec ses activités. Au cours de l'année 2018, son attention s'est portée sur les sujets suivants :

- En février, la CFR s'est penchée sur la problématique des Yéniches, Sintés/Manouches et des Roms, en donnant la parole à ses deux membres experts en la matière, Stefan Heinichen et Venanz Nobel. Sur la base des résultats de l'enquête « Vivre ensemble en Suisse », la commission s'est penchée sur les préoccupations spécifiques auxquelles sont confrontées ces minorités. Elle reviendra sur ce sujet lorsque l'enquête intermédiaire de l'OFS consacrée au mode de vie itinérant sera publiée en 2020.
- En mars, la CFR s'est intéressée au racisme dans le sport. Thomas Busset, historien et professeur au Centre international d'études du sport de Neuchâtel, a présenté un éclairage scientifique sur les formes de racisme et de discrimination dans le sport et les dérives du supportérisme. Son exposé a été complété par une présentation du directeur du FC Winterthour Andreas Möslì sur les diverses mesures concrètes prises par son club pour prévenir le racisme.
- En mai, la CFR s'est penchée sur les liens entre racisme, populisme et démocratie directe pour mieux comprendre les idéologies politiques à la base du populisme et du racisme et leur influence au niveau politique. La discussion a été menée avec le sociologue allemand Adrian Demirovic et avec Nenad Stojanovic, politologue et membre de la CFR.
- En août, la CFR a invité le préposé fédéral à la protection des données (PFPDT) Adrian Lobsiger pour un échange d'informations sur la protection des données dans le domaine de la surveillance du racisme et de la discrimination sur Internet et les réseaux sociaux. Cette rencontre a aussi été l'occasion d'aborder la question de la dénonciation des incidents racistes. La CFR souhaitait également savoir comment le PFPDT s'assure que les questions transversales de lutte contre le racisme et de protection contre la discrimination sont prises en compte dans les révisions et discussions en cours de la réforme de la législation sur la protection des données.
- En novembre, la CFR a fait appel à Ingrid Brodnig, journaliste et écrivaine, ambassadrice numérique d'Autriche auprès de l'Union européenne, et à Nora Refaeil, avocate, médiatrice et membre de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), pour discuter de la thématique du discours de haine sur Internet. Dans un premier temps, la discussion a porté sur des aspects juridiques de la problématique, puis sur la question de savoir comment traiter le racisme et le discours de haine sur Internet et les réseaux

sociaux. Enfin, le dernier point a consisté à réfléchir à quoi pourrait ressembler une stratégie efficace. La CFR entend poursuivre le travail sur cette question dans les années à venir.

Semaine contre le racisme 2018

2018 a été une année riche en événements dans les nombreux cantons et villes qui ont décidé de marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars et l'importance de la lutte contre le racisme. Une douzaine de cantons romands, alémaniques et le Tessin se sont associés à la Semaine contre le racisme, une vaste campagne de sensibilisation qui a lieu simultanément dans plusieurs villes du monde. Pour sa part, la CFR profite chaque année de cet événement pour renforcer sa présence et porter son message dans les cantons et villes qui le souhaitent et selon le thème qu'ils ont défini. La présidente de la CFR, Martine Brunschwig Graf, a participé aux débats et tables-rondes organisés à Delémont, Neuchâtel et Versoix. Elle est également intervenue à Martigny lors de la conférence de presse pour le lancement d'une brochure de sensibilisation à la discrimination dans le monde du travail. Parallèlement, la CFR s'est mobilisée pour valoriser et renforcer la visibilité des manifestations en relayant, sur les réseaux sociaux et son site Internet, des activités cantonales, régionales et communales.

Rencontre avec les associations de la société civile impliquées dans la lutte contre le racisme anti-Noirs

Un colloque d'une journée sur le racisme anti-Noirs a eu lieu le 3 mai 2018 à l'hôtel Dupeyrou à Neuchâtel. Placé sous la houlette du Service de lutte contre le racisme, il est le fruit d'une collaboration avec la CFR, le Conseil de la diaspora africaine de Suisse (CDAS) – représenté au sein de la CFR –, le Swiss Forum for Migration (SFM) de l'Université de Neuchâtel et le Service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel (COSM).

Le colloque a réuni des représentants de la société civile, des milieux de la recherche et des autorités et avait pour but de permettre aux participants de s'exprimer ouvertement et de manière informelle sur différents grands sujets controversés. Pour la CFR, cette rencontre a été l'occasion de présenter son étude, publiée fin 2017, qui examinait les formes spécifiques que prend le racisme anti-Noirs en Suisse sous une perspective juridique. Sur la base de cette étude, la CFR avait formulé une série de recommandations à l'attention de l'administration, des responsables politiques, des centres de conseil, des médias, de la justice et du monde scientifique et qui ont donné lieu à des échanges d'appréciation avec les participants.

2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale

Étude sur les discriminations des personnes issues de la migration hautement qualifiées dans le domaine du social

La CFR s'intéresse depuis toujours aux obstacles rencontrés par les personnes d'origine étrangère sur le marché du travail. Une première recherche publiée en 2012 devait déterminer si les personnes hautement qualifiées issues de la migration (HQM) ont plus de mal à pénétrer le marché du travail en Suisse. La CFR a souhaité approfondir cette question par une nouvelle étude sur l'ampleur, les caractéristiques et les causes de la discrimination dans le domaine social spécifiquement. Réalisée par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel, cette nouvelle étude, achevée en 2018, a démontré que les probabilités d'être retenu pour un poste à responsabilité pour un HQM originaire d'un pays tiers (c.à.d. non membre de l'Union Européenne) et formé dans ce pays, sont systématiquement inférieures à celles d'un ou d'une candidate formé en Suisse ; ces chances augmentent pour des HQM originaires de pays tiers formés en Suisse. Afin d'avoir une pleine compréhension de ces résultats, la CFR a demandé au professeur Walter Schmid de la Haute école de Lucerne de réaliser une enquête pour recueillir les avis d'employeurs du domaine social quant aux conclusions de l'étude. Cette dernière démarche a permis à la commission de mieux cerner les enjeux soulevés par l'étude de l'Université de Neuchâtel ; elle pourra ainsi transmettre ses recommandations directement aux personnes et institutions concernées

Avis de droit sur la « Loi sur le stationnement des communautés nomades du canton de Neuchâtel »

Dans le cadre de son mandat, la CFR a la possibilité de demander un avis de droit sur une question juridique non clarifiée. Le 2 février 2018, le Canton de Neuchâtel a adopté une loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN). Outre le stationnement, cette loi règle aussi toute une série d'autres points en lien avec le séjour de ces minorités. Comme elle est la première dans son genre et que d'autres cantons pourraient s'en inspirer pour adopter leur propre législation en la matière, la question de sa conformité avec la Constitution fédérale et le droit international revêt un intérêt général dans l'optique de la protection contre la discrimination. Pour cette raison, la CFR a fait appel à M. Rainer J. Schweizer, professeur émérite en droit public, droit européen et droit international, pour rédiger un avis de droit en vue de clarifier les questions juridiques pertinentes. Il en ressort que la LSCN contient toute une série de dispositions qui sont – à tout le moins indirectement – discriminatoires à l'encontre des gens du voyage, qu'ils soient ressortissants suisses ou

étrangers. Par conséquent, l'auteur de l'avis de droit doute que la mise en application de la loi soit conforme à la Constitution et au droit international.

Étude sur la qualité de la couverture médiatique des musulmans de Suisse

En septembre 2018, la CFR a publié une étude qui s'intéresse au traitement médiatique des musulmans de Suisse. Réalisée par l'institut de recherche fög de l'Université de Zurich, l'étude analyse le contenu d'un échantillon d'articles publiés entre 2009 et 2017 dans 18 médias papier des trois grandes régions linguistiques. L'analyse porte notamment sur l'utilisation des généralisations, la diversité des thèmes traités, la variété des acteurs et des interlocuteurs et la manière de rapporter les faits.

Pour la CFR, l'analyse du traitement médiatique des groupes les plus exposés à la discrimination n'est pas nouvelle. Une étude similaire sur les Roms avait été conduite en 2013 par le même institut ; en 2017, la CFR s'était exprimée sur le rôle que les médias peuvent jouer contre la discrimination lors de la sortie d'une étude sur le racisme anti-Noirs.

Les observations émises dans ces trois études ont mis en évidence des similitudes dans la manière de thématiser les minorités particulièrement exposées. L'analyse du contenu des articles laisse entrevoir des éléments problématiques récurrents qu'il y a lieu de discuter avec les professionnels des médias. Sachant que la perception des minorités en Suisse est largement influencée par la couverture qu'en font les médias, la CFR entend poursuivre le dialogue avec ces derniers et mettre en particulier l'accent sur la formation initiale et continue, ainsi que sur leur responsabilité dans la formation de l'opinion et le fonctionnement d'une société démocratique.

Analyse des décisions de justice concernant la discrimination raciale

Depuis 1995, la CFR recense et publie toutes les décisions de justice suisses et internationales ayant trait à la discrimination raciale. À ce jour, elle a déjà recensé plus de 1000 cas et jugements. Le recueil publié sur le site Internet de la CFR permet au grand public et aux spécialistes intéressés d'une part de se faire une idée de l'état de la jurisprudence pénale concernant la discrimination raciale au sens de l'art. 261^{bis} CP et de la jurisprudence internationale dans ce même domaine et, d'autre part, de chercher des cas en particulier.

En 2018, le Service de renseignement de la Confédération a transmis à la CFR 37 décisions de justice concernant l'art. 261^{bis} CP, dont 21 étaient des condamnations ou des ordonnances pénales. À noter qu'il s'agit d'un instantané, puisque la CFR continue encore longtemps de recevoir des décisions concernant l'année sous revue.

Analyse du travail de conseil

Le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, coordonné par humanrights.ch et la CFR, a publié son onzième rapport d'analyse suprarégionale des cas de discrimination raciale recensés en 2018 par des centres de conseil en Suisse.

En 2018, les membres du réseau ont enregistré 278 cas ayant donné lieu à un entretien de conseil, ce qui représente un léger recul par rapport à l'année précédente. Cette variation annuelle mineure ne permet toutefois pas de tirer des conclusions quant à l'évolution générale de la discrimination raciale, car elle relève de différents facteurs. La baisse du nombre de cas découle notamment du recul du nombre de membres du réseau, passé de 27 à 24 centres. Il convient en outre de rappeler que les incidents analysés dans le rapport ne représentent que la célèbre « partie émergée de l'iceberg », de nombreuses victimes de discrimination n'ayant pas accès à un centre de conseil pour différentes raisons.

Le rapport 2018 confirme une tendance nette qui se dégage depuis de nombreuses années : le monde du travail reste le domaine le plus touché par la discrimination, avec 58 incidents recensés. Le secteur de l'éducation est le deuxième plus concerné par la discrimination raciale, avec 38 incidents recensés. Ce domaine englobe les structures d'accueil des enfants, l'école obligatoire et post-obligatoire ainsi que la formation continue. C'est l'école obligatoire qui est la plus touchée, avec 29 cas signalés.

Après la xénophobie en général, le racisme anti-Noirs (96 incidents) est le motif de discrimination le plus fréquemment signalé. Suivent l'hostilité à l'égard des personnes musulmanes (44 cas) et la catégorie parente du racisme anti-Arabs (24 cas). À noter qu'un cas sur trois est une discrimination multiple, c'est-à-dire que différentes formes de discrimination s'imbriquent et interagissent pour donner naissance à une discrimination spécifique. Le plus souvent, ce sont les composantes « race », « statut de séjour » et « genre » qui se combinent.

Avec son analyse des incidents recensés, ce rapport constitue un pilier important du monitoring national de la discrimination raciale. L'intérêt des personnes concernées, mais aussi des médias, pour le rapport sur les incidents racistes recensés par le Réseau de centres de conseil ne cesse de croître.

3. Interventions parlementaires et objets politiques

Le site Internet de la CFR – www.ekr.admin.ch/f – recense de façon régulière les interventions parlementaires déposées et traitées sur le plan fédéral, ayant un lien avec le racisme et la discrimination raciale.

Une intervention en particulier mérite d'être relevée ici : la motion 18.3987 du conseiller national Lorenzo Quadri (Groupe UDC-Lega), qui demande au Conseil fédéral de dissoudre la CFR. Dans l'exposé des motifs de sa motion, le CN Quadri affirme que « la simple institution d'une Commission fédérale contre le racisme relève déjà de la propagande politique. Elle vise à faire croire que la Suisse connaît un véritable problème de racisme, grave au point de nécessiter l'institution d'une commission fédérale spéciale pour le résoudre. Il s'agit là d'un travestissement de la réalité ». Le Conseil fédéral recommande le rejet de cette motion et justifie l'existence de la CFR en précisant notamment que « l'article 8 de la Constitution fédérale interdit toute forme de discrimination et l'article 35 prévoit que quiconque assume une tâche de l'État est tenu de contribuer à la réalisation des droits fondamentaux. Autrement dit, l'État doit mettre en place des instruments adéquats pour prévenir les conflits potentiels tels que le racisme et la xénophobie. La Commission fédérale contre le racisme (CFR) est l'un de ces instruments. Elle combat toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte, attache une importance toute particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace et s'emploie à promouvoir une meilleure entente entre les personnes de couleur, d'origine, de provenance ethnique ou nationale et de religion différentes ».

À fin 2018, le Conseil national ne s'était pas encore prononcé sur cet objet.

4. Communications

Communiqués de presse de la CFR en 2018

Au cours de l'année sous revue, la CFR a publié six communiqués de presse.

- **Banalisation du racisme sur les réseaux sociaux : prendre la parole contre le discours de haine**

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), la CFR a appelé à une prise de conscience quant à la présence de discours haineux et discriminatoires sur Internet et les réseaux sociaux. Pour la CFR, les actions de prévention doivent être notablement renforcées. L'éducation a un rôle essentiel à jouer. Initier la jeune génération à la valeur d'une information avérée, à la fiabilité des sources et lui apprendre à identifier les tentatives de manipulation est plus que nécessaire.

- **Incidents racistes recensés par les centres de conseil : rapport d'analyse 2017**

La CFR élabore chaque année, en étroite collaboration avec l'ONG *humanrights.ch*, un aperçu des tendances et de la situation en matière de racisme, fondé sur la pratique des centres de conseil. Le rapport 2017 montre qu'une grande partie des incidents racistes signalés aux centres de conseil surviennent sur le lieu de travail et dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les formes de discrimination les plus fréquentes sont les inégalités de traitement, les insultes et les traitements dénigrants. La xénophobie vient en tête des motifs, suivie par le racisme anti-Noirs. Les cas d'hostilité à l'égard des personnes musulmanes et de racisme anti-Arabs sont en légère augmentation, comme en 2016.

- **Sport et racisme : un sujet parfois tabou**

Dans quelle mesure le sport est-il touché par le racisme ? Le sport est-il à la pointe ou en retard dans la lutte contre les discriminations ? À la veille de la Coupe du monde de football, l'édition de juin de la revue TANGRAM s'est consacrée à ces questionnements parfois tabous dans les milieux intéressés. Football, basketball, cyclisme, hockey sur glace et capoeira sont les terrains sur lesquels la CFR a notamment enquêté.

- **Traitement médiatique des musulmans de Suisse : une étude universitaire fait le point sur la question**

La CFR a publié une étude qui s'intéresse au traitement médiatique des musulmans de Suisse. Comment les journaux papier et leurs versions en ligne abordent-ils les thèmes de société liés à cette minorité ? Sur quels aspects mettent-ils l'accent dans leurs articles, et sous quels angles traitent-ils la question ? Sur la base des résultats de l'étude, la CFR a retenu certains éléments susceptibles de consolider son travail de collaboration et de prévention avec les médias.

- **L'initiative pour l'autodétermination affaiblit les droits fondamentaux**

Communiqué de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et la Commission fédérale des migrations (CFM)

La CFR et la CFM sont d'avis que l'initiative pour l'autodétermination affaiblit les droits humains en Suisse, dont la validité est internationale, et prive les habitants de notre pays de la possibilité de déposer une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle menace en outre la sécurité du droit dans les relations internationales, mine la crédibilité de la Suisse en tant que partenaire contractuelle fiable et aurait des conséquences importantes, en particulier pour un petit État comme la Suisse.

- **Être Suisse ne protège pas du racisme**

La CFR a consacré l'édition de décembre de sa revue TANGRAM aux convergences et aux différences entre le travail d'intégration et la lutte contre le racisme. Les deux sont indispensables, complémentaires et visent pour l'essentiel à permettre à tout un chacun de vivre ensemble dans le respect des droits fondamentaux garantis par notre État de droit. Mais le racisme ne frappe pas seulement les étrangers : un Suisse noir, une Suisse musulmane ou de confession juive ou encore une famille yéniche peuvent subir des agressions et des discriminations de nature raciste. Les étrangers parfaitement intégrés sont eux aussi exposés au racisme et à la discrimination. Ni une très bonne intégration, ni la nationalité suisse ne préservent du racisme.

Activités médiatiques de la CFR

Durant l'année sous revue, la présidence et le secrétariat de la CFR ont répondu à plus de 90 demandes spontanées des médias. Plus de 65% des requêtes portaient sur des faits d'actualité. Des questions relatives aux discours de haine sur Internet et les réseaux sociaux, à l'hostilité envers les musulmans, à des faits antisémites et au racisme anti-Noirs ont été les plus fréquentes.

Outre une demande de prise de position de la part de la CFR, les médias sollicitent de plus en plus fréquemment la commission pour obtenir des appréciations juridiques de l'application de la norme pénale antiraciste concernant des incidents du quotidien. En particulier, les paroles véhiculées sur Internet et les réseaux sociaux, ainsi que les illustrations utilisées sur ses plateformes ont interpellé les médias, mais aussi les citoyens, sur la limite entre ce qui est pénalement condamnable et ce qui relève de la liberté d'expression.

Enfin, les publications de la CFR en 2018 ont retenu toute l'attention des médias, en particulier le numéro TANGRAM sur le thème du racisme dans le sport, le rapport des incidents racistes recensés par les centres de conseil et l'étude sur le traitement médiatique des musulmans de Suisse.

TANGRAM

TANGRAM 41 - Sport et racisme

Alors que le football rythmait le pouls de la planète à l'occasion de la Coupe du monde, la CFR a publié un numéro de TANGRAM sur le thème du racisme dans le sport. La publication a mis en lumière les dernières recherches et observations d'historiens, sociologues et journalistes sur le sujet et recueilli des témoignages et analyses de sportifs, entraîneurs et représentants de fédérations sportives.

En réalisant ce TANGRAM, la CFR a constaté que le racisme dans le sport n'est pas nécessairement reconnu partout comme un problème. Si certains acteurs du monde sportif se satisfont des actions de lutte et de prévention entreprises, d'autres déplorent un certain immobilisme. Pour sa part, la CFR reconnaît que des pas sont faits dans la bonne direction. Elle estime néanmoins qu'un examen honnête et sans complaisance de la situation est nécessaire dans toutes les disciplines sportives et à tous les niveaux, pour éviter le risque de banalisation et la persistance des préjugés. Une prévention efficace et une volonté commune d'agir constituent les meilleures réponses contre les comportements racistes dans la sphère sportive et partout ailleurs.

TANGRAM 42 - Travail d'intégration et lutte contre le racisme

Le numéro de décembre s'est intéressé aux convergences et aux différences entre le travail d'intégration et la lutte contre le racisme. Au travers d'observations de spécialistes du terrain, de représentants des minorités ainsi que d'experts, TANGRAM a abordé les avantages et les limites de la politique d'intégration dans le combat contre les discriminations. La revue évoque également les défis à surmonter pour une approche plus globale de la lutte contre le racisme en Suisse.

Pour la CFR, ce numéro de TANGRAM a été l'occasion de rappeler que ni une très bonne intégration, ni la nationalité suisse ne préservent du racisme. La politique de lutte contre le racisme couvre un champ d'action et des compétences plus larges que celui de l'intégration, et doit recevoir toute l'attention et les moyens financiers nécessaires.

Travaux de développement et d'analyse des outils de communication de la CFR

Enquête de satisfaction de la revue TANGRAM

Du 29 août au 5 octobre 2018, le secrétariat de la CFR a réalisé pour la première fois une enquête de satisfaction de sa revue TANGRAM, qui existe depuis 1996. Cette enquête, menée sous forme numérique, avait pour objectif de recueillir l'opinion des lecteurs quant à la forme, au fond et aux pratiques de lecture de la revue semestrielle. 15% des personnes

contactées ont répondu au sondage, une participation représentative de la répartition entre les régions linguistiques et de l'âge du lectorat de TANGRAM.

De manière générale, la revue TANGRAM est très appréciée de ses lecteurs : ils sont 35.7% à être « très satisfaits » et 41.8% à être « satisfaits ». Certains souhaitent toutefois des améliorations, notamment une meilleure accessibilité de la version numérique de TANGRAM et un réaménagement de la charte graphique pour une plus grande souplesse en termes de forme et de graphisme. Des travaux concernant les fonctionnalités de TANGRAM sur le site Internet et la modification de la présentation graphique de la revue sont prévus en 2019.

Site Internet de la CFR

L'optimisation du site Internet a constitué l'un des projets phares de l'année 2018 pour la CFR. La décision de réaliser une refonte du site répond au besoin d'améliorer la structure de l'information, de valoriser les prestations fournies par la commission et de démontrer ainsi le dynamisme du travail que la commission fournit.

Le nouveau site de la CFR, dont la mise en ligne est prévue pour le premier trimestre 2019, se présentera avec une structure plus claire, permettant une navigation simple et intuitive, et un accès facile aux informations recherchées.

5. Consultations des offices et suivi au niveau international

La CFR est invitée à participer à la consultation des offices qu'organisent le Département fédéral de l'intérieur (DFI), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de justice et police (DFJP) lorsque cela concerne des projets touchant à la discrimination raciale. Durant cet exercice, la CFR a participé aux consultations suivantes :

1. Consultation pour complément au rapport de la Suisse au CERD dans le cadre des 10e à 12e rapports périodiques de la Suisse

En 2018, la Suisse a soumis au Comité de l'ONU pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) ses 10e à 12e rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU. Ainsi que recommandé par le CERD, il a été demandé à la CFR de donner son avis sur le rapport de la Suisse. Parallèlement à ce compte rendu officiel, la CFR, en sa qualité d'organisation concernée, remettra en 2019/2020 un rapport indépendant reflétant son point de vue sur la concrétisation des différentes recommandations émises par le comité de l'ONU.

2. Consultation sur la demande de reconnaissance des Roms suisses comme minorité nationale au sens de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales

La CFR a pris acte de la position du DFAE concernant la demande de reconnaissance des Roms suisses comme minorité nationale au sens de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. La CFR a réagi en soulignant deux impératifs : les Roms ont droit à la même protection que les autres minorités, s'agissant de la discrimination raciale ; la communauté des Roms doit être considérée comme faisant partie intégrante de la société suisse et bénéficier de la protection et du respect qui doivent en découler.

3. Consultation à la réponse de la Suisse concernant le 4^e rapport sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Le Comité consultatif de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales a adopté le 31 mai 2018 son 4^{ème} Avis sur la Suisse. Invitées à remettre des observations écrites sur ce rapport, les autorités suisses ont fait appel à la CFR pour évaluer, dans le cadre de son domaine de compétence, les recommandations émises par le comité consultatif.

4. Consultation sur le projet de loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage et sur le contre-projet indirect à l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ».

La CFR s'est clairement exprimée contre l'initiative populaire, estimant que la présence de signes religieux dans l'espace public et la tolérance à leur égard font partie du respect des droits fondamentaux, et que ces derniers doivent toujours primer sur la tentation de légiférer sur la base de cas ou d'événements particuliers. Si des mesures spécifiques doivent être prises pour préserver l'ordre public et garantir la sécurité, elles ne peuvent viser, même implicitement, des tenues vestimentaires liées à une religion en particulier. En outre, la CFR ne soutient pas le contre-projet : elle est d'avis que les questions que ledit contre-projet est censé régler le sont déjà par les dispositions légales existantes et le considère donc comme superflu, voire contreproductif.

Au niveau international, la CFR a participé aux travaux préparatoires pour la visite de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) en vue du 6^{ème} cycle d'évaluation de la Suisse en 2019.

Affaires internes de la commission

Membres

En 2018, la CFR comptait les seize membres suivants :

Présidente

Martine Brunschwig Graf, experte : aspects politiques, relations publiques

Vice-présidentes

Gülcan Akkaya, experte : travail social, droits humains, migration, recherche et enseignement

Sabine Simkhovitch-Dreyfus, représentante de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

Experts et représentants d'organisations et d'associations

Wolfgang Bürgstein, représentant de la Conférence des évêques suisses (CES)

Fredy Fässler, représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Stefan Heinichen, expert : Sintés et Roms

Maya Hertig, experte : droit, recherche et enseignement

Ruedi Horber, représentant de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Madeleine Joye, experte : journalisme

Rifa'at Lenzin, experte : sciences de l'islam

Frank Mathwig, représentant de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS)

Venanz Nobel, expert : Yéniches et mode de vie itinérant

Rita Schiavi, représentante de l'Union syndicale suisse (USS)

Nenad Stojanovic, expert : sciences politiques

Celeste C. Ugochukwu, expert : diaspora africaine

Bernard Wicht, représentant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Secrétariat

Giulia Brogini, responsable du secrétariat de la CFR (80 %)

Alma Wiecken, juriste (80 %)

Sylvie Jacquat, collaboratrice scientifique Communication (60 %)

Iwan Schädeli, assistant (60 %)

Giulia Brogini a quitté le secrétariat de la CFR à la fin décembre 2018 pour exercer la fonction de responsable du Service politique en faveur des personnes handicapées de la Confédération et des cantons, BFEH. C'est l'occasion pour la CFR de lui adresser ses remerciements pour son engagement durant les quatre années passées à la tête du secrétariat de la commission. Alma Wiecken devient responsable du secrétariat dès le 1er janvier 2019.

Les stagiaires et apprentis suivants ont complété l'équipe en 2018 :

Milad Al-Rafu, juriste stagiaire (jusqu'en mars 2018, 60 %)

Vera Leimgruber, juriste stagiaire (depuis juin 2018, 70%)

Patrick Rohrbach, juriste (de mars à octobre 2018, 50%)

Moana Carluccio, apprentie employée de commerce (jusqu'en janvier 2018, 80 %)

Marco Princic, apprenti employé de commerce (depuis septembre 2018, 80%)

Maxime Mora, Lukas Rubin, Marco Matti, Marcel Schwob, Nikolas Zbinden (civilistes, 100 %, env. deux mois chacun au secrétariat)

Nombre de séances plénières et de séances de la présidence en 2018

En 2018, la CFR a organisé cinq séances plénières, dont une retraite de deux jours, et six séances de la présidence.

Budget 2018 de la CFR

Le crédit ordinaire de la CFR s'est élevé à 179 982 francs.

Herausgeber / Editeur / Editore

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR / Commission fédérale contre le racisme CFR / Commissione federale contro il razzismo CFR

Sekretariat der EKR / Secrétariat de la CFR / Segreteria della CFR

GS-EDI / SG-DFI / SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern / Berne / Berna

Tel. +41 58 464 12 93

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch

Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento

Sylvie Jacquat

Redaktion / Rédaction / Redazione

Martine Brunschwig Graf

Sylvie Jacquat

Alma Wiecken

Übersetzungen / Traductions / Traduzioni

Service linguistique de français SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

Grafische Gestaltung Umschlag / Conception graphique couverture / Concezione grafica copertina

Monica Kummer Color Communications